

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Métiers et Arts de la Pierre De baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 - Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E.11 Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E.12 Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E.2 - Épreuve technologique et artistique		7						
Sous-épreuve E.21 Histoire de l'art et de l'architecture	U.21	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E.22 Analyse d'un projet	U.22	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E.23 Préparation d'une fabrication ou d'une mise en œuvre	U.23	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E.3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise.	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	35 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 Préparation d'une activité de réalisation	U.32	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E.33 Conduite d'une ligne de production Prototypage et Réalisation	U.33	4	CCF		Ponctuel pratique	de 12 h à 16 h	CCF	
Sous-épreuve E.34 Économie-gestion	U.34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E.35 Prévention - Santé - Environnement	U.35	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min ⁽¹⁾	CCF	

E.5 - Épreuve de Français et Histoire - Géographie et Education civique		5					
Sous-épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E.52 : Histoire- Géographie et Éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E.7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative 1 ⁽²⁾	UF.1						
Épreuve facultative 2 ⁽²⁾	UF.2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

